

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 393

présenté par

M. Tian, M. Aboud, M. Hetzel, Mme Boyer, M. Tardy, M. Lurton et Mme Louwagie

ARTICLE 35

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Ils rendent publique chaque année la liste des montants accordés aux différentes associations bénéficiaires de ce financement. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mesure de transparence.